



## Contribution de la Mission Opérationnelle Transfrontalière aux travaux de Cités Unies France : la question transfrontalière dans la coopération décentralisée entre collectivités territoriales africaines et françaises

**Définition de la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales :** « Est considérée comme coopération transfrontalière, [...], toute concertation visant à renforcer et à développer les rapports de voisinage entre collectivités ou autorités territoriales relevant de deux ou plusieurs Parties contractantes, ainsi que la conclusion des accords et des arrangements utiles à cette fin. » (cf. Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, Conseil de l'Europe, 1980)

### 1. PRESENTATION DE LA MOT

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) rassemble des collectivités territoriales, des Etats, des opérateurs économiques et sociaux et des institutions, principalement issus des frontières françaises et également de toute l'Europe, qui souhaitent travailler en réseau, échanger bonnes pratiques et expériences et offrir leur expertise dans le domaine de la coopération transfrontalière. En 1997, Afin de répondre à un besoin d'ingénierie des porteurs de projets transfrontaliers, et ce pour optimiser l'utilisation des fonds communautaires INTERREG, la DATAR, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Ministère de l'Equipement ont créé la MOT.

Les activités de la MOT recouvrent l'assistance opérationnelle aux porteurs de projets, la mise en réseau des acteurs transfrontaliers, l'information et la formation et l'aide à la définition de stratégies visant à faciliter la coopération transfrontalière. Tout au long de ces dernières années, la MOT a volontairement « européenisé » l'ensemble de ses activités afin de capitaliser son expertise, de transférer son savoir-faire sur d'autres frontières en vue d'accompagner le processus d'intégration européenne. A titre d'exemple, la MOT a piloté un réseau européen d'agglomérations transfrontalières sur les questions de gouvernance transfrontalière.

L'originalité de l'organisation de la MOT, comité interministériel d'une part et réseau d'acteurs d'autre part, favorise un dialogue permanent entre les autorités nationales et communautaires, et les porteurs de projets locaux, faisant de la MOT un acteur doté d'une force de proposition crédible.

En 2005, la MOT est intervenue à la demande du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) à l'occasion d'un atelier à Sikasso au Mali, portant sur le lancement de l'opération pilote sur « l'espace SKBO » entre les villes du Sikasso (Mali), Korogho (Côte d'Ivoire) et Bobo Dioulasso (Burkina Faso). En 2010, elle a réalisé pour le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (OCDE) un rapport faisant le point sur la coopération transfrontalière entre le Mali et le Burkina Faso et formulant des propositions de cadres concrets pour une amélioration de cette coopération à tous les niveaux (sous-régional, national et local). La filière « mangue » a également fait l'objet de cette étude. Une convention entre la MOT et le programme Frontière de l'Union Africaine a été signée en décembre 2010. Site internet de la MOT : <http://www.espaces-transfrontaliers.eu>

## 2. COOPERATION TRANSFRONTALIERE AUX FRONTIERES AFRICAINES

---

### 2.1. La coopération transfrontalière, un outil d'intégration régionale :

Les **enjeux de la coopération transfrontalière en Afrique** revêtent une importance toute particulière : celle-ci constitue tout à la fois un vecteur de paix, de stabilisation des zones frontalières, mais aussi un facteur de développement économique et social tous azimuts. Elle préfigure également à terme une intégration économique et politique africaine plus forte, à l'instar de ce qui a pu caractériser la construction européenne il y a plusieurs décennies.

Dès leur accession à la souveraineté nationale, les États de la sous-région ouest-africaine se sont fixés comme objectif de développer des politiques communes afin de gérer les effets barrières découlant des frontières et de **renforcer l'intégration régionale**. La mise en place de cadres de concertation tels que l'Union africaine et les communautés économiques régionales (par exemple : CEDEAO et UEMOA) ont été créées dans ce contexte. L'enjeu était bien de **passer de zones d'affrontements à des zones d'échanges. La coopération transfrontalière est vite apparue comme l'outil à privilégier.**

Le **concept de « pays-frontière »**, avancé par le Mali en 2002, a été validé par la communauté africaine dans son ensemble. Il correspond à un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs États limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socio-économiques et culturels. Ce concept reconnaît la nécessaire implication des populations dans la gestion de la vie publique nationale et l'adoption d'une politique d'intégration plus réaliste.

L'intégration africaine devant passer par une plus forte intégration des territoires, des politiques et des économies aux frontières, une **action multi-niveaux** doit être promue : **aux niveaux local (intercommunalité transfrontalière)**, national et ouest-africain, mais également dans la sphère publique, privée et via des partenariats public-privés.

### 2.2. Un intérêt grandissant pour la coopération transfrontalière :

Au vu de ces nécessités et opportunités, de nombreuses initiatives de promotion de la coopération transfrontalière ont été lancées ces dernières années, voire décennies. Au-delà des activités traditionnelles et des dynamiques animées par les populations elles-mêmes, les acteurs institutionnels africains ont entrepris des démarches de renforcement, d'accompagnement de ces actions : à titre d'exemples, l'adoption d'une stratégie nationale des frontières par le Mali, la création du réseau WABI en 2004 (Direction Nationale des Frontières du Mali, ENDA-DIAPOL, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), le lancement d'actions en faveur du transfrontalier dans le cadre du programme Frontières de l'Union africaine (bornage des frontières, appui à la zone de Tominian au Mali et de la Kossi au Burkina), de la CEDEAO (programme d'initiatives transfrontalières de 2005) et de l'UEMOA (plateforme des collectivités territoriales créée en 2010).

Les dynamiques locales bénéficient par ailleurs d'un soutien des partenaires techniques et financiers : les expériences pilotes de terrain menées par le GRDR (Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural)<sup>1</sup>, le PDM (Partenariat pour le Développement Municipal)<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Le GRDR a apporté son appui au programme transfrontalier d'aménagement du bassin Karokoro à la frontière entre la Mauritanie et le Mali.

et ENDA-Diapol<sup>3</sup> ; l'intervention de la GIZ (coopération allemande) auprès du programme Frontière de l'Union africaine, du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) sur la zone SKBO (frontière Mali-Burkina Faso) ou encore de l'Union européenne qui a introduit la question transfrontalière dans le programme indicatif pour l'Afrique de l'ouest 2008-2013 (UE).

### 2.3. Exemples de coopérations entre collectivités territoriales africaines situées de part et d'autre d'une frontière :

Les collectivités territoriales situées aux frontières sont confrontées à des enjeux spécifiques pour répondre aux besoins de leurs populations : la définition d'une vision commune du développement d'un territoire transfrontalier donné, le développement de politiques cohérentes et coordonnées de part et d'autre de la frontière (en matières de culture, d'éducation, de santé, de transports, de développement économique, d'aménagement du territoire...), la mutualisation ou le développement de services, d'infrastructures et d'équipements publics transfrontaliers (afin d'éviter leur duplication).

Diverses zones de coopération transfrontalière ont été identifiées : SKBO (Mali-Côte d'Ivoire-Burkina Faso), Sénégal méridionale (Sénégal - Guinée-Bissau – Gambie), Tominian-Kossi (Mali-Burkina Faso), l'espace Kano-Katsina-Maradi (Niger-Nigeria), etc...

Les initiatives de coopération entre collectivités territoriales africaines situées de part et d'autre d'une frontière sont diverses et variées :

- du simple jumelage : activités culturelles, rencontres entre les maires...,
- à la mise en réseau d'acteurs dans un secteur donné : dans le domaine de la santé, de la filière mangue (dans la zone SKBO), avec la création d'un réseau de radios (dans la zone SKBO et de la Sénégal méridionale)... ou
- au développement de projets d'infrastructures communes : création d'un centre de soins transfrontalier dans la zone de Tominian – Kossi entre le Mali et le Burkina Faso en 2010 ou projet de développement d'une piste transfrontalière dans la zone SKBO.

**Les idées de projets ne manquent pas toutefois: l'absence de financements et de capacités techniques et humaines suffisantes au sein des collectivités territoriales africaines constituent des obstacles majeurs au développement de projets transfrontaliers.**

### 2.4. Les dispositifs financiers d'appui à la coopération transfrontalière en Afrique:

La plupart des programmes et fonds nationaux appuie des projets de développement local s'inscrivant dans un territoire délimité par les frontières nationales.

Le financement de projets locaux transfrontaliers est complexe mais reste néanmoins possible : **l'articulation de deux programmes nationaux** (entre le PNUD Mali et le PNUD Burkina Faso sur la

---

<sup>2</sup> Depuis 2005 une dynamique transfrontalière a été lancée sur l'espace SKBO. Le PDM est notamment intervenu sur la mise en place d'un réseau transfrontalier de radios communautaires.

<sup>3</sup> ENDA-Diapol est une organisation internationale à caractère associatif et à but non lucratif. Elle est intervenue sur l'espace de la Sénégal méridionale à la frontière Gambie, Sénégal, Guinée Bissau.

zone SKBO) a été expérimentée mais il reste extrêmement difficile d'articuler des dispositifs de part et d'autre qui obéissent chacun à des règles spécifiques. Le **programme indicatif régional ouest-africain (UE)**, qui mentionne explicitement la thématique transfrontalière, constitue également un appui financier éventuel. Le **programme Frontières de l'UA** offre une opportunité de financement et d'appui technique (exemple sur la zone Tomonian/Kossi). Le **programme européen « Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement »** soutient aujourd'hui un projet de renforcement des capacités entre collectivités territoriales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, coordonnée par l'Association International des Maires Francophones (AIMF)<sup>4</sup>. Des réflexions sur des sujets transfrontaliers, notamment dans le domaine de la santé, pourrait être menées.

### **3. ENJEUX ET OPPORTUNITES DE COOPERATION DECENTRALISEE SUR DES THEMATIQUES TRANSFRONTALIERES**

---

Le développement de projets transfrontaliers aux frontières africaines est crucial pour assurer un développement de services et de politiques tenant compte des flux quotidiens et des besoins spécifiques des populations. La coopération transfrontalière constitue un outil très efficace permettant aux acteurs de part et d'autre de mutualiser leurs moyens et connaissances et de coordonner voire de développer des politiques communes. Pour voir le jour, de tels projets nécessitent de dépasser les limites posées par les frontières administratives et de réfléchir à des cadres de concertation transfrontaliers adaptés.

**Dans ce contexte, les collectivités territoriales africaines frontalières sont demandeuses d'une expertise et d'un échange d'expériences sur la coopération transfrontalière. Ceci pourrait intervenir via des partenariats décentralisés nord-sud avec des collectivités territoriales françaises frontalières.**

### **4. SITES INTERNET UTILES**

---

Réseau WABI avec une présentation des projets pilotes transfrontaliers : [www.afriquefrontieres.org/](http://www.afriquefrontieres.org/)

L'atlas Web de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : <http://www.atlas-ouestafrique.org>

#### **Contact à la MOT :**

Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), 38 rue des Bourdonnais – 75001 Paris

E-mail : [mot@mot.asso.fr](mailto:mot@mot.asso.fr)

Tél. : +33(0)1 55 80 56 80

Site internet : <http://www.espaces-transfrontaliers.eu>

---

<sup>4</sup> Programme « Décentralisation et gouvernance locale ». Plus d'informations : <http://www.aimf.asso.fr>